

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| <b>Membres en exercice</b> | <b>27</b> |
| <b>Présents</b>            | <b>22</b> |
| <b>Représentés</b>         | <b>04</b> |
| <b>Votants</b>             | <b>26</b> |
| <b>Quorum</b>              | <b>14</b> |

Etaient Présents : Nicole MOREL, Jean GOSSET, Florence VANSEVENANT, Jean-Paul MACHAT, Liliane REDONNET, Philippe LELONG, Emilie BARBE, Lydia HAZARD, Eric JASZINSKI, Dominique THIRARD, Thierry MOREL, Patricia BROGNAIS-GEORGET, Pierre LARDANS, Manuella GOURLE, Jean-Dominique DELAITTRE, Virginie CAPON, Bernard SELLIER, Mélanie GENUER, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Nicole DUMONT, Gérard LEGUAY, Karine GOSSART

Absents représentés : Xavier DRIESBACH (pouvoir à Emilie BARBE), Hervé MENTION (pouvoir à Mélanie GENUER), Carole REDONNET (pouvoir à Liliane REDONNET), Franciane THIEBAULT (pouvoir à Nicole MOREL)

Absents excusés : Bernard DELABIE

Madame Emilie BARBE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2025**

Il est procédé à la lecture détaillée du budget qui n'appelle aucune observation particulière.

Madame Liliane REDONNET, présidente de la commission des finances, prend la parole pour présenter le détail des demandes de subventions de fonctionnement sollicitées par les associations locales qui ne donne lieu à aucune observation particulière exceptée la subvention sollicitée par « Le Souvenir Français ». En effet, compte tenu du comportement inadmissible du président du comité local du Souvenir Français de Friville-Escarbotin à l'égard de la commune et des bénévoles de l'UNC lors de la rénovation du monument aux morts, le Conseil Municipal, à la majorité (Monsieur Hervé MENTION s'abstient) décide de ne pas verser de subvention à cette association. Néanmoins, considérant que le Souvenir Français participe financièrement à un voyage en lien avec le devoir de mémoire organisé par l'école Victorien Girot, il sera demandé au directeur de l'école de déposer directement une demande de subvention auprès de la commune.

Certaines demandes de subventions n'ayant pu être examinées par la commission des finances, compte tenu de leur envoi tardif en mairie, sont soumises à l'avis du Conseil Municipal qui, à la majorité, décide d'ajouter à la liste des subventions accordées :

- 100,00 € à l'association sportive du lycée
- 500,00 € à l'association sportive du collège
- 150,00 € à l'ARAC (Monsieur Hervé MENTION vote contre, Madame Mélanie GENUER S'abstient).

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'association des parents d'élèves de l'école Sainte Thérèse pour l'organisation d'une sortie scolaire dans la mesure où les élèves de cette école bénéficient déjà des sorties financées par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif principal 2025 arrêté comme suit :

|                           | <b>DEPENSES</b>      | <b>RECETTES</b>      |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 6.557.339,82         | 6.557.339,82         |
| SECTION D'INVESTISSEMENT  | 3.864.096,53         | 3.864.096,53         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>10.421.436,35</b> | <b>10.421.436,35</b> |

#### **FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES « LE PARC » - BUDGET PRIMITIF 2025**

Le budget annexe n'appelant aucune observation, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 de la zone d'activités arrêté comme suit :

|                           |                   |                   |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 264.961,42        | 2264.961,42       |
| SECTION D'INVESTISSEMENT  | 720.424,75        | 720.424,75        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>985.386,17</b> | <b>985.386,17</b> |

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 259**

Dans le cadre de l'opération d'effacement du réseau d'éclairage public dans la rue Grandsire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée AB 259, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique, afin d'implanter un candélabre (équipé d'une caméra de vidéo protection) à l'angle de la rue Grandsire et du chemin des Treize. Madame Mélanie GENUER, intéressée par l'affaire, ne participe pas au vote.

#### **VENTE D'OCCASION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE**

La commune a acheté, en 2022, une nacelle élévatrice au prix de 18.000,00 €, qui, selon le responsable des services techniques, ne correspond pas aux besoins de la collectivité. Souhaitant disposer de l'ensemble des raisons motivant cette proposition, le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer et charge le président de la commission des travaux d'interroger le responsable des services techniques à ce sujet.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC – POSE DE 5 POINTS LUMINEUX PLACE SALENGRO**

Madame le maire présente à l'assemblée le projet proposé par Territoire d'Energie de la Somme, dont le coût est estimé à 14.127,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à intervenir fixant les conditions de réalisation et de financement des travaux et accepte de verser une participation financière d'un montant de 8.898,00 €, au Territoire d'Energie de la Somme.

#### **PROPOSITION LOCATION ECOLE MARCEL PAGNOL**

Madame le maire expose à l'assemblée avoir été contactée par la société ABC INFORMATIQUE qui souhaiterait louer 2 ou 3 classes de l'école ainsi la cour pendant une durée de 2 ans, le temps de réaliser les travaux d'agrandissement de leurs locaux situés sur la zone d'activités. Considérant la valeur moyenne des loyers des locaux à usage de bureaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer la location à 1.500,00 € pour 2 classes et 1.800,00 € pour 3 classes.

#### **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

En réponse à Madame Florence VANSEVENANT qui signale que, suite à l'interdiction de stationner devant le Crédit Agricole, la gêne occasionnée par le stationnement des salariés des Ambulances du Vimeu s'est déplacée devant les habitations situées rue Marius Briet, Madame le maire l'informe que l'ASVP est chargée de régler ce problème.

A l'interrogation de Madame Florence VANSEVENANT, Madame le maire confirme qu'une boîte à clés sera installée aux logements d'urgence afin que les adjoints puissent y avoir accès lorsqu'ils sont d'astreinte.

Madame le maire informe l'assemblée que, suite à la fermeture de l'enseigne Leader Price, elle a eu connaissance d'un projet de construction de logements à vocation sociale. Monsieur Pierre LARDANS estime que, dans un souci de préservation du commerce de proximité, il serait judicieux que la commune exerce son droit de préemption lors de la vente du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le maire,

La secrétaire,

**N. MOREL**

**E. BARBE**